



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 23 MAI 2016**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil seize, le vingt-trois mai, à 20 heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 17 mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 20

ABSENTS EXCUSES : 2

ABSENTS : 1

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Pris acte du rapport d'activités annuel 2015 du délégataire - GAIA CONCEPT - Golf Municipal/Golf des Etangs ;
2. Décidé de se déclarer favorable au projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) de la Loire – proposition n° 2 ;
3. Décidé de se prononcer favorablement quant à la dissolution du Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire du pays d'Astrée ;
4. Adopté l'avenant n° 1 à la convention assainissement de transfert en pleine propriété entre la Commune de Savigneux la Communauté d'Agglomération Loire Forez ;
5. Décidé de se prononcer favorable à la fixation des droits de voirie pour l'occupation du domaine public par les marchands ;
6. Décidé de valider le principe de la non augmentation des tarifs des activités périscolaires pour l'année scolaire 2016-2017, ainsi que le nouveau dispositif de sanction du non-respect des délais d'inscription et d'annulation.

Le Maire,

Christophe BRETTON